

Communiqué de presse

Covid-19 : l'obésité, grande oubliée de l'Assurance maladie

Les personnes atteintes d'obésité n'ont pas accès au dispositif Covid de l'arrêt de travail simplifié en ligne. Une aberration. Le ministre de la Santé interpellé par la Ligue contre l'obésité.

La crise sanitaire qui sévit en France et dans le monde impacte très durement les personnes souffrant d'obésité. Les études menées dans plusieurs centres hospitaliers de l'Hexagone et les éléments fournis par le Réseau européen de recherche en ventilation artificielle (REVA) confirment cette cruelle tendance.

Alors qu'un très grand nombre de patients hospitalisés en soins intensifs luttent toujours pour leur vie, et que l'on déplore déjà de multiples décès parmi la population atteinte d'obésité, cette maladie n'est toujours pas reconnue au titre des Affections de longue durée (ALD) par l'Assurance maladie.

Dramatique conséquence : contrairement à d'autres pathologies moins exposées durant cette crise sanitaire mondiale, les personnes souffrant d'obésité - qui ne peuvent pas poursuivre leur activité professionnelle en télétravail - n'ont pas accès à la procédure simplifiée d'arrêt de travail dérogatoire sur le site dédié declare.ameli.fr

Cette situation aberrante conduit les personnes atteintes d'obésité à devoir se déplacer chez leur médecin traitant afin que celui-ci leur délivre un arrêt de travail, si leur état de santé le justifie. Or, cette obligation va à l'encontre de l'avis du Haut conseil de la santé publique (HSCP) qui rappelle dans son avis du 31 mars :

1 - Les patients dès IMC>30 font partie des personnes à risque des formes graves du Covid-19.

2 - La nécessité de respecter les mesures barrières et de distanciation physique, de privilégier les consultations à distance et de limiter les déplacements dans des lieux à risque de transmission élevée du virus comme les salles d'attente ou les établissement de santé.

Malgré ces recommandations pleines de bon sens en cette période de crise sanitaire, les personnes atteintes d'obésité, aujourd'hui considérées comme les plus à risque, sont contraintes d'établir un contact physique avec leur médecin traitant afin d'obtenir, en cas de nécessité, un arrêt de travail. Ces déplacements sont aussi inacceptables que dangereux.

Face à cette situation, la Ligue contre l'obésité a interpellé par courrier, ce mardi 14 avril, M. Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, afin que l'Etat étende, à titre exceptionnel, la possibilité aux personnes souffrant d'obésité d'accéder au formulaire de l'arrêt de travail simplifié en ligne sur declare.amelie.fr . Et ce, dans le cadre des mesures de non propagation du virus prises par le gouvernement et du champ des pathologies concernées définies par le HCSP.

De plus, en prenant cette mesure de sauvegarde de la santé des personnes souffrant d'obésité, l'Assurance maladie répondrait parfaitement aux exigences du Président de la République. En effet, lors de sa première intervention télévisée du jeudi 12 mars 2020, le chef de l'Etat a, dans son allocution, clairement indiqué que « *celles et ceux de nos compatriotes qui sont âgés ou affectés par des maladies chroniques comme le diabète, l'obésité ou le cancer devaient être protégés en priorité* ».

La balle est désormais dans le camp du ministre des Solidarités et de la Santé.

Contact : Agnès Maurin 06 07 64 86 03 / agnes.maurin@liguecontrelobesite.org